

CR CA CCAS 10-10-2023

Présents : MM Gaudon, Mathy-Poisot, Pradel, Mmes Di Stefano, Egloff, Favre, Mure, Perrin, Soly, Vermare, Wesse,,
Absente : Mme Gondard.

Secrétaire de séance : Mme Egloff qui se propose de tenir cette fonction pour les CA à venir.

Approbation à l'unanimité du CR précédent du 21/06/2023.

- CCAS :

Présentation par M. Gaudon.

- Secours :
 - Aucune demande au cours de l'été.
- Demande de subvention : deux associations ont sollicité le CCAS pour obtenir une subvention.
 - Personnes Handicapées Région Arbresloise : cette association intervient sur plusieurs communes, mais n'a pas précisé lesquelles. Le CCAS est souvent sollicité. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les associations qui interviennent sur la commune de Vindry. Subvention refusée à l'unanimité.
 - AFM Téléthon : ils déposent la demande de subvention pour l'année 2024. M. Pradel fait remarquer que la commune participe au Téléthon en reversant tous les gains de la buvette du forum des associations. Sur la commune, il y a des associations qui participent chaque année au Téléthon. Cette année, la coordination des différentes actions sera prise en charge par Mme Hadjout, adjointe à la solidarité. Subvention refusée à l'unanimité.
 - Pour mémoire : les demandes de subvention sont examinées lors de l'élaboration et du vote du budget.
- Mutuelle communale :
 - Elle a été renouvelée avec AXA mais il est proposé de rajouter des bénéficiaires, sans aucun coût pour le CCAS ou pour la commune. Les fonctionnaires pourront souscrire cette mutuelle et de bénéficier d'une réduction de 25%. Pour mémoire, les habitants de la commune bénéficient d'une remise de 15%. Proposition adoptée à l'unanimité.
- Repas des aînés :
 - La discussion s'engage pour choisir entre deux prestataires : Terre d'Italie ou Jenny Halles. Pour rappel, l'année dernière, tout le monde avait été satisfait de ce qui avait été proposé.
 - Après un examen attentif, il a été choisi le menu de Jenny Halles : Foie gras / noix de veau / macaron.
 - On reprend le même animateur que l'année dernière.
 - Les repas auront lieu : le 2/12 à Pontcharra + Les Olmes, le 3/12 à Dareizé et le 9/12 à St Loup.
 - La date de confection des colis sera précisée ultérieurement par M. Gaudon.
 - Le coupon d'inscription pour le repas sera distribué dans le magazine Via. Il faudra répondre avant le 9/11. Cela permettra de bénéficier d'une réduction de la part de Evocation Chocolat sur les sachets de chocolats qui seront mis dans les colis pour les bénéficiaires qui ne participeront pas au repas.
- Questions diverses :
 - Informations données par M. Mathy-Poisot :
 - Semaine Bleue :
 - * Intervention sur RVR de M. Mathy-Poisot et de Mme Soly pour présenter l'exposition du Centre Social qui se tient à la résidence. Lors du vernissage, Mme Soly a réalisé une performance : une peinture en « direct ».
 - * Dictée à la résidence. Action qui sera renouvelée !

* Un bémol : peu de personnes présentes lors du vernissage. Il faudra davantage insister sur la communication locale : flyer... Mme Perrin suggère de constituer une liste de mailing : les personnes intéressées s'inscrivent et reçoivent par mail les informations sur les différentes actions mises en œuvre. Il faudra veiller à faire signer un document autorisant la conservation des mails.

* Toutes les actions organisées à Vindry sur Turdine ont été référencées sur le site officiel de la Semaine Bleue. Un grand merci à M. Mathy-Poisot pour toutes ces activités !

- Chauffe-citron : l'activité a été renouvelée pour une durée de 3 ans. Le programme jusqu'à la fin de l'année est distribué.

- Des habitants de St Forgeux appellent le CCAS de Vindry pour obtenir des informations, des conseils. On leur rappelle qu'ils doivent contacter le CCAS de leur village, mais le conseil est donné quand même !

- Plan canicule : 35 inscrits. aucune intervention n'a été nécessaire, mais les appels ont été appréciés. La préfecture a demandé des retours réguliers du suivi de ce plan au cours de l'été, lors des épisodes de chaleur intense.

- **Résidence Autonomie :**

Présentation par M. Mathy-Poisot.

- Convention cadre pour les Tickets Restaurant : conclue avec la société Eden Red.
 - Le contrat coûte 250€/an au CCAS.
 - Il est proposé d'augmenter la valeur faciale du TR à 5,50€. Cela représentera un surcoût de 490€/an pour le CCAS.
 - Approuvé à l'unanimité.

- Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires :
 - Mise en conformité des heures supplémentaires effectuées ponctuellement par les agents.
 - Cela permet d'autoriser les heures supplémentaires avec un maximum de 25h/mois.
 - L'heure supplémentaire est majorée de 25% comme dans le privé.
 - Approuvé à l'unanimité.

- Modification du RIFSEEP :
 - Mise en conformité pour intégrer la prime de régie dans le salaire. Cela concerne uniquement Marjorie Futayer.
 - Indemnité de régisseur de 240€/an intégrée au RIFSEEP.
 - Approuvé à l'unanimité.

- Délibération sur le choix du prestataire de gaz :
 - M. Pradel rappelle les 3 éléments composant le contrat avec le prestataire actuel Dalkia : P1 : fourniture de gaz / P2 : entretien courant / P3 : investissement, grosses réparations.
 - Actuellement, la consommation de gaz pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire coûte 12521€ TTC/an. La proposition qui est faite est de 23500€ TTC/an, si on s'engage sur 25mois.
 - Le contrat de fourniture de gaz pourra être renégocié le 30/11/2025, en même temps que les deux autres parties du contrat.
 - Remarque : nous avons un surcoût de 5000€ provenant d'une non-facturation de Dalkia ces dernières années. Ce surcoût est réparti sur 2 ans.
 - La question est posée de l'équilibre budgétaire du CCAS, à cause de cette forte augmentation du coût de l'énergie.
 - Approuvé à l'unanimité (on ne va pas laisser les résidents sans chauffage !)

- Document Unique :
 - Document obligatoire qui évalue tous les risques professionnels qui peuvent exister à la Résidence pour le personnel.

CR CA CCAS 10-10-2023

- L'évaluation de ces risques se fait poste par poste : Accueil / Cuisine - Service / Gardiennage de nuit.
 - Ce document permet de travailler sur l'ergonomie au travail afin de faciliter le confort au travail. Remarque : il n'y a eu aucun accident de travail, ni de trajet.
 - Comme l'équipe est assez réduite, il y a une très bonne communication entre tous et une analyse de la pratique très fréquente.
 - L'avis favorable a été obtenu, presque tous les indicateurs sont au vert et aucun ne nécessite une intervention rapide.
 - Ce DU doit être présenté chaque année.
 - Approuvé à l'unanimité.
- Projection sur les futurs travaux d'investissement : information.
 - La Résidence de Vindry a l'opportunité d'obtenir une subvention du département pour financer des travaux à hauteur de 5000€ / appartement soit (5 000€x34)= 70 000€ aujourd'hui il nous reste à investir 157000€. La subvention a été demandée. Seules deux Résidences dans le Rhône ont obtenu ce financement.
 - Cette subvention est mise en priorité pour la réfection des kitchenettes. Des devis ont été demandés à Subrin, Bordanova, Junet. Mme Perrin suggère un autre artisan de St Roman de Popey. Budget environ 70000€ TTC
 - Réfection des sols / couloirs : des devis ont aussi été demandés auprès des artisans locaux : Debade, Bovagnet, Berthier. Budget environ 30000€ TTC.
 - Les résidents attendent surtout la réfection des salles de bains, mais le budget n'est pas trouvé. Des devis ont été faits auprès de Carton-DécoCarreaux et de Dumas-Monange pour un budget d'environ 90000€.
 - Changement des luminaires dans les parties communes pour des LED. Budget de 4571€.
 - Suite des projections : rencontre avec 3F.
 - MM Pradel, GAUDON et Mathy-Poisot ont rencontré le directeur général de 3F, branche Résidences afin de préparer la suite du contrat de location qui arrive à son terme le 31/12/2024.
 - Actuellement, le loyer annuel est de 71551€. Ce loyer comprend le remboursement de 2 emprunts : 34000€ et 9000€. Celui de 34000€ prend fin en 2024. Le loyer sera donc fortement diminué. Dans ce loyer, il y a aussi une provision pour investissement de 20000€.
 - La résidence a été construite en 1985. Des travaux d'entretien sont donc à prévoir. Ces travaux de propriétaires ont été chiffrés par 3F à 880000€. Pour le moment, nous avons une provision d'environ 417000€.
 - Il est décidé d'affecter 17000€ à cette provision pour investissement, et 17000€ d'économie sur le loyer. Cela permettra d'absorber l'augmentation du prix du gaz.
 - On a accepté d'augmenter les frais de gestion à 3200€/an.
 - On demande à 3F de financer la réfection des salles d'eau avec le remplacement des bacs de douche. 3F fournit un devis à 255000€, ce qui nous semble fortement exagéré puisque nos artisans locaux proposent des devis autour de 90000€. Ces travaux de douche relèvent normalement de la charge du propriétaire. Ce point est en négociation.
 - L'avenant au contrat est en cours.
 - Remarque : le CCAS ne peut pas engager des dépenses d'investissement puisqu'il n'a que des comptes de fonctionnement.
 - Remarque : dans les appartements, ce sont les résidents entrants qui effectuent les travaux de rafraîchissement lors de leur arrivée, ce qui entraîne la gratuité de quelques loyers.
 - Questions diverses :
 - Présentation du plan de formation des agents (voir feuille jointe) pour un montant de 2500€.

CR CA CCAS 10-10-2023

- Repas d'hiver : il aura lieu le mercredi 13/12 au restaurant scolaire, préparé et servi par SERP et animé par la même personne que le repas d'été. (M. Fackeur). Il reste à fixer le prix du repas pour les invités.
- Remplacement du personnel : Jocelyne est en arrêt longue maladie depuis le 14/09. Après une première recrue catastrophique, une nouvelle personne a été recruté : M. Ribeyron, ancien propriétaire du restaurant L'Entracte à Tarare. Il effectue 32h. L'activité de Chorale est assurée par une autre personne : M. Joël Marduel.
- Retour sur les questionnaires satisfaction : nous sommes intervenues aux mois de juin et juillet. Les retours sont très positifs. Les résidents sont contents de la résidence. Ils ont apprécié que ce soient des membres du CCAS qui viennent les voir. Ils ont l'impression que leurs droits sont mieux respectés, qu'ils sont mieux informés. Tous reconnaissent la grande bienveillance du personnel.
- Le taux d'occupation est de 100%. Problème : on a une demande de logement très urgente. . Pour le moment, il n'est pas possible de répondre à sa demande. Il y a aussi une liste d'attente.
- Maison Marguerite : la maison partagée sera prête en Juin 2024. Elle proposera 10 places. Il est possible de la visiter le 1er samedi de chaque mois. Une rencontre est à prévoir avec le bureau municipal, le CCAS et la « directrice » de la maison.
- Projets immobiliers sur la commune :
 - La casse est (presque) vendue à un promoteur. 83 logements sont prévus; La commune demande qu'il y ait parmi ces 83 logements, une résidence pour personnes âgées (25-30 places). Cette demande n'est pas encore entièrement validée, par souci de rentabilité de ce genre d'établissement privé dans notre région.
 - En haut de la rue de gare / rue du 8 mai : 2 immeubles de 63 logements en tout.
 - Ces deux projets seront finis en 2026.

La séance est levée à 20h53.

The image shows several handwritten signatures in blue ink, arranged in a roughly horizontal line. The signatures are stylized and vary in length and complexity. There are approximately six distinct signatures, with some overlapping or connected to others. The ink is a consistent blue color, and the background is plain white.